

CONSEIL COMMUNAL DE CRISSIER

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ÉTUDIER LE PRÉAVIS RELATIF À LIGNE DE BUS 36 : CREATION DE 2 ARRÊTS « EN FELEIRE » (N°72/2016-2021)

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis précité s'est réunie le mardi 17 novembre 2020 à 19h30 à la salle de spectacle de Chisaz. Elle était composée des membres suivants :

WICHT	Catherine	(CDC)
TAPIS	Daniel	(CDC)
HERNANDEZ	José	(ROLC)
DURUSSEL	Daniel	(ROLC)
OLELA	Snezana	(PS)
JONNERET	Céline	(PS) Présidente-rapporteure

Absent :

PLATEL	Yanick	(CDC)
--------	--------	-------

La délégation de la Municipalité et ses services, que la commission remercie pour les précisions apportées suite à ses questions, était composée de :

JATON	Nathalie	Municipale
TOLEDANO	Francis	Chef de Service, Infrastructures
THIRUPPARAN	Kabirajh	Ingénieur civil, Service Infrastructures

1. Préambule

Le présent préavis porte sur la création de deux arrêts de bus (aller-retour) « En Feleire » en vue de permettre la desserte d'une part, du complexe Millenium qui va accueillir environ 1000 employés début 2021, et d'autre part, de divers commerces environnants. Il a pour objet la demande d'un crédit de CHF 291'000.- TTC pour la réalisation des deux arrêts de bus et ses aménagements.

L'objectif est de recréer l'arrêt Feleire sur la ligne 36 qui était anciennement situé sur le chemin de Mongevon. En effet, lors de la construction du quartier Oassis, le bus a été dévié pour desservir ce nouveau quartier. La construction de ces arrêts sur la ligne 36 permettrait donc de desservir en plus du quartier Oassis, le complexe Millenium.

2. Informations complémentaires

Dans le cadre de la Loi sur l'égalité pour les personnes à mobilité réduite, les arrêts de bus doivent avoir des bordures d'accostage hautes qui assurent une utilisation autonome des

personnes à mobilité réduite. Une bordure de 22 cm est prévue côté Jura (TCS) et des bordures de 16 cm ont déjà été posées sur l'arrêt côté lac (station essence) lors des travaux des collecteurs. De plus, il a fallu intégrer les pentes transversales pour répondre aux normes. La pente naturelle de 15 % doit être ramenée à 3 %.

L'infrastructure des arrêts de bus est en revêtement percolé pour mieux résister aux sollicitations importantes.

Des places de parc devront être supprimées côté Jura mais d'autres seront créés derrière le bâtiment.

3. Discussion

Suite aux diverses questions des commissaires, il en ressort les points suivants :

- La place pour un abri à construire ultérieurement est prévue côté Jura. Pour l'instant, il n'y a pas la place pour la construction d'un abri côté lac. La priorité est qu'il y ait une desserte pour les employés des commerces. A noter que probablement peu de personnes prendront le bus à cet arrêt étant donné que le terminus est à l'arrêt suivant (Migros ; 5 minutes à pieds)
- En plus de desservir les employés des entreprises de l'ouest, l'arrêt Feleire sera plus proche du futur centre médical d'Oassis que l'arrêt de bus Lentillières.
- La ligne 36 devrait s'installer de manière pérenne, même en tenant compte de l'arrivée des autres transports, notamment du BHNS.
- Le trajet de la ligne 36 est passé d'une cadence de 20 minutes à 15 minutes avec deux bus qui tournent en même temps.
- L'arrêt Feleire côté Jura ne devrait pas densifier le trafic étant donné la possibilité qui est donnée aux automobilistes de dépasser le bus lorsqu'il est à l'arrêt.
- L'arrêt Feleire ne se trouve actuellement pas dans le tarif « grand Lausanne ». Toutefois cela est en discussion auprès des autorités cantonales.
- Une piste cyclable est prévue sur la Rue de Morges côté Jura.
- Le budget de fonctionnement est négligeable étant donné que les routes et trottoirs sont déjà existants, les frais y relatifs seront moindres.
- Pour l'instant, le choix de la pose d'un appareil à tickets n'a pas été déterminé.
- Sous réserve de la validation du Conseil, le service infrastructures est prêt pour l'adjudication et les travaux pourraient commencer à la reprise (février-mars).
- Concernant le budget, le devis est du même ordre que pour les autres arrêts de bus.

4. Prise de position de la commission

Compte tenu de ce qui précède, la Commission chargée d'étudier le Préavis n°72/2016-2021 vous propose, à l'unanimité des membres présents, d'accepter le Préavis tel que présenté par la Municipalité.

Crissier, le 24 novembre 2020

Pour la Commission,



Céline Jonneret
Présidente-rapporteure